

POINT NÉGO

JOURNAL SYNDICAL POUR
LA NÉGOCIATION NATIONALE

Vol. 3, n° 2 | Décembre 2019



Au Québec, la profession enseignante est en souffrance. Elle souffre de pénurie de personnel, de désertion professionnelle, de détresse psychologique, de départs précipités à la retraite.

C'est dans ce contexte que se déroulera la prochaine négociation, à laquelle participera la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Cette dernière s'appuie d'ailleurs sur huit principes pour mener la négociation : ce *Point négo* en présente une synthèse. Il est plus que temps que le gouvernement reconnaisse à sa juste valeur le travail colossal accompli par les profs de l'école publique qui contribue au développement de la société québécoise. Qu'on se le répète : **nous, les profs, c'est à notre tour!**

1. La FAE revendique la bonification des conditions économiques des enseignantes et enseignants et une meilleure conciliation famille-travail-vie personnelle

• LES SALAIRES

Statistique Canada a récemment publié un tableau comparatif des salaires des profs des établissements publics au Canada pour l'année 2018¹. Cette étude démontre que le Québec est bon dernier en matière de rémunération de son personnel enseignant. Les profs sont aussi les seuls à devoir attendre 15 ans pour atteindre le maximum de l'échelle salariale. Le salaire actuel à l'entrée pour la quasi-totalité des profs est de 46 115 \$².

L'objectif de cette négociation est donc **d'obtenir un salaire à la hauteur de l'apport des profs à la société québécoise**. Voici l'échelle proposée par la FAE qui serait en vigueur dès le 1^{er} avril 2020 :

ÉCHELLE SALARIALE

(avant ajustements salariaux)

ÉCHELON	SALAIRE
1	56 415 \$
2	59 236 \$
3	62 197 \$
4	65 307 \$
5	68 573 \$
6	72 001 \$
7	75 601 \$
8	79 382 \$
9	83 351 \$
10	87 518 \$
11	91 894 \$

• LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-VIE PERSONNELLE

Les réalités familiales ont grandement évolué au cours des dernières années. Il importe d'obtenir les ajustements nécessaires pour tenir compte de la réalité actuelle, soit une plus grande flexibilité dans l'aménagement du travail et des congés, afin de faciliter à la fois vie professionnelle et vie personnelle.



1. STATISTIQUE CANADA, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, produit n° 81-604-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 2018, pages 119 et 120.

2. Baccalauréat de 4 ans (120 crédits), échelon 3.

2. La FAE revendique la reconnaissance de l'expertise du personnel enseignant et le respect de leur autonomie professionnelle

L'autonomie professionnelle réfère aux droits, pour tous les profs, de choisir les modalités d'intervention pédagogique, le matériel didactique et les instruments d'évaluation, et ce, en fonction de son propre jugement et de son expertise. De plus, le perfectionnement doit répondre aux besoins des profs. Aussi, ceux-ci doivent pouvoir faire certains choix en ce qui concerne la réalisation de certains éléments de la tâche.

Le gouvernement doit revaloriser la profession enseignante en reconnaissant l'expertise de celles et ceux qui travaillent au quotidien auprès des élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent l'école publique.



3. La FAE revendique une amélioration des conditions de travail pour les enseignantes et enseignants travaillant dans des milieux pluriethniques et des milieux défavorisés

La population scolaire avec laquelle les profs membres des syndicats affiliés travaillent est très diversifiée. Dans ce contexte, l'école publique joue un rôle central dans l'intégration des jeunes et des adultes nouvellement arrivés. De plus, plusieurs milieux connaissent, à divers degrés, des conditions de défavorisation qui affectent directement de nombreux élèves et leur famille.

Enseigner en milieu pluriethnique ou en milieu défavorisé représente tout un défi : la tâche enseignante y est souvent plus lourde, en raison du manque de ressources et de soutien, les relations s'avèrent parfois complexes avec les élèves et les parents, il y a un nombre important d'élèves à risque et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), les équipes-école sont épuisées, etc. Pour toutes ces raisons, des modifications doivent être apportées dans l'Entente nationale afin de mieux répondre aux besoins des profs qui travaillent dans ces milieux particuliers.

4. La FAE revendique l'amélioration de la composition de la classe et l'assurance de services de qualité pour tous les secteurs d'enseignement

Les conditions d'exercice doivent être telles que l'élève puisse bénéficier de la qualité d'éducation à laquelle il est en droit de s'attendre en classe ordinaire. L'intégration massive d'élèves HDAA en plus de la multiplication des élèves à risque ou à besoins particuliers ont grandement transformé la composition de la classe. Lors de la formation des groupes, on ne tient pas suffisamment compte de la lourdeur qu'impose l'intégration d'un élève HDAA dans une classe ordinaire. Seuls certains types d'élèves HDAA intégrés en classe ordinaire sont pondérés *a priori*. Pour les profs, il est évident que la pondération de tous les élèves HDAA améliorerait, de façon appréciable, l'environnement de travail et d'apprentissage. Cela aurait, de plus, un impact positif, autant pour le personnel enseignant que pour tous les élèves de la classe.

De plus, dans un même groupe, le nombre grandissant de plan d'intervention (PI) entraîne la gestion d'une multitude de mesures adaptatives trop souvent mises en place pour pallier le manque de ressources. L'ouverture de classes spécialisées homogènes assurerait aussi un service de qualité pour certains élèves.

À l'Éducation des adultes (EDA) et à la Formation professionnelle (FP), les services disponibles pour accompagner les élèves à besoins particuliers ainsi que les profs sont largement insuffisants quand ils ne sont pas carrément inexistantes. Pourtant, compte tenu des difficultés rencontrées par plusieurs de ces élèves tout au long de leur parcours au secteur des jeunes, il va de soi qu'ils ont besoin de services en quantité suffisante.





5. La FAE revendique d'alléger le fardeau de la tâche

La tâche s'est considérablement alourdie au cours des dernières années, et ce, peu importe le secteur d'enseignement. De nouvelles responsabilités se sont graduellement greffées aux obligations initiales et les profs sont sollicités de toute part :

- plus de création et d'adaptation de matériel pédagogique;
- plus de planifications et de corrections;
- une gestion de classe plus complexe;
- plus d'encadrement et de suivis d'élèves;
- plus d'interactions professionnelles entre profs, mais aussi avec le personnel professionnel et de soutien ainsi que les directions;
- l'appropriation des nouvelles technologies, l'entrée de données;
- la pression encourue par l'explosion de courriels des directions, des parents et d'autres membres du personnel;
- l'imposition de participer à un nombre sans cesse croissant de rencontres et de comités;
- d'assister à des réunions collectives sans balises en termes de durée;
- et bien d'autres!

Les piètres conditions de travail et d'exercice de la profession enseignante ont rapidement fait augmenter son niveau de pénibilité.

C'est pourtant simple : il faut recentrer la tâche sur les fondements de la profession que sont la planification, l'enseignement, la correction et l'évaluation. Et surtout, il est grand temps de laisser aux profs le soin de gérer le temps qui n'est pas consacré aux cours et leçons.

6. La FAE revendique une diminution de la précarité

Il est déplorable que le gouvernement confine tant de profs à une situation de précarité. À titre d'exemples, à l'EDA et à la FP, le taux de précarité est de 70 %. Cela engendre nécessairement des conséquences néfastes sur les conditions de travail, entraînant insécurité et instabilité, et ce, année après année. Sachant que la sécurité d'emploi assurerait la continuité des services offerts à tous les élèves et permettrait l'attraction à la profession, pourquoi existe-t-il encore autant de précarité en enseignement ?

Trop nombreux sont les profs contractuels réengagés d'année en année, sans jamais pouvoir acquérir la permanence. Trop nombreux sont les profs à la leçon, les suppléantes et suppléants occasionnels et les profs à taux horaire des secteurs de l'EDA et de la FP, qui ne peuvent pas bénéficier des nombreuses protections offertes par le contrat de travail.

7. La FAE revendique une insertion professionnelle réussie

Selon les dernières recherches, les mesures d'insertion professionnelle en enseignement sont insuffisantes. Les piètres conditions d'exercice, la lourdeur de la tâche ainsi que le manque de temps et de ressources mettent en péril l'insertion professionnelle et ne permettent pas aux nouveaux profs de s'adapter à toutes les conditions normales inhérentes à la tâche d'enseignement et de l'apprécier. En effet, au cours des cinq premières années, plus de 25 % des profs désertent la profession. Évidemment, il faut au préalable chercher à améliorer les conditions d'exercice afin de favoriser une meilleure rétention.



8. La FAE revendique une amélioration des mécanismes pour assurer le respect des dispositions de l'Entente nationale et des droits du personnel enseignant

Pour la FAE, les dispositions de la convention collective doivent être améliorées afin de permettre une meilleure protection des droits des profs, notamment en ce qui a trait à la santé, à la liberté d'expression et aux démarches nécessaires devant être entreprises pour que des solutions rapides et efficaces soient offertes en cas de difficultés au quotidien.

Ces huit principes sont les assises de la présente négociation et permettront assurément de rendre la profession enseignante plus attrayante. Ils démontrent aussi l'importance qui doit être accordée à l'éducation pour le développement et l'enrichissement de la société québécoise. Soyons solidaires et, surtout, n'oublions pas qu'il est temps que le gouvernement reconnaisse à sa juste valeur le travail effectué au quotidien par les enseignantes et enseignants du Québec.

Les photos de ce Point négô ont été prises lors de la tournée « Nous, les profs, c'est à notre tour! » et présentent des membres des syndicats affiliés à la FAE.



RESTEZ INFORMÉ EN
VISITANT LE SITE WEB DE
LA NÉGO ET EN SUIVANT
LA FAE SUR LES MÉDIAS
SOCIAUX.

Nouslesprofs.quebec



/lafaef.qc.ca



@la.fae



@la_FAE